

Les COUPES

Le District de Savoie de Football organise chaque saison des épreuves de Coupe dotées chacune d'un objet d'art :

- * pour les Seniors Challenge Dupuy
- * pour les Seniors, équipes réserves Coupe G. RAFFIN
- * pour les « Juniors » Challenge TRIQUET
- * pour les « Cadets » Challenge R. TRONCY
- * pour les « Minimes » Challenge CLARET
- * pour les « Benjamins » à 8 niveau 2 Challenge Armand SERALINI
- * pour les « Benjamins » à 8 niveau 1, Challenge Pierre PIGNIER
- * pour les « Pupilles » à 8 Challenge du Crédit Agricole
- * Coupe Départementale FUTSAL
- * Coupe Féminine Trophée 73

En Coupes de Savoie «15 », « 17 » et « 19 », RAFFIN et DUPUY), le port des équipements comportant une inscription publicitaire est réglementé comme suit :

A partir du 1^{er} tour et jusqu'en ½ finale, les deux finalistes de la saison précédente sont tenus de faire porter à leurs joueurs les maillots des sponsors fournis par le District lors des finales.

Toute infraction aux prescriptions qui précèdent pourra, à la diligence de la Commission des Coupes être sanctionnée par une amende.

Conformément à l'article 147 des Règlements Généraux, les matchs des Coupes organisés par le District seront homologués d'office le 8^{ième} jour après la rencontre si aucune instance n'a été saisie au cours des trois jours ouvrables suivant le match.

Le palmarès des Coupes est consultable sur le site internet du District.

CHALLENGE DUPUY

Article 1 - Organisation

Le District organise chaque saison un challenge à la mémoire du regretté Président DUPUY. Cet objet d'art, qui sera mis en possession du club gagnant pour la durée d'un an est la propriété du District qui en a le contrôle et pourra à tout moment en demander le retour au club détenteur.

Article 2 - Engagements

Ce challenge est ouvert uniquement aux équipes premières disputant un championnat de District et aux équipes réserves disputant un championnat de District, mais dont l'équipe première dispute un championnat de Ligue. Les engagements sont automatiques et gratuits pour tous les clubs dont une équipe dispute un championnat de Savoie Seniors.

Article 3 - Récompenses

L'objet d'art devra être retourné au District par le club détenteur au moins 30 jours avant la finale. Toute détérioration causée à l'objet d'art sera estimée par une personne compétente et la remise en état sera aux frais du fautif. En cas de perte ou de détérioration complète de l'objet d'art, le club fautif devra en rembourser la valeur, et ce malgré les changements possibles des comités de clubs.

Article 4 - Rencontres

La gestion du challenge est confiée au District qui en fixe le calendrier, l'ordre des rencontres, et les désignations des terrains.

Les rencontres se déroulent sur un seul match.

Le tirage au sort est intégral dès le 1^{er} tour et sans zone géographique.

Du 1^{er} tour au 1/8 de finale inclus, le club classé dans la catégorie inférieure reçoit.

En cas d'égalité dans la hiérarchie, c'est le club tiré en premier qui reçoit.

Toutefois, la Commission compétente pourra exceptionnellement déroger à ces règles en cas de problèmes d'occupation de terrain ou lever de rideau de la Coupe de France.

A partir des 1/4 de finale, il n'y a plus de hiérarchie, le club tiré le premier reçoit et les rencontres sont dirigées par trois arbitres.

Au 1^{er} tour, les clubs de D1 sont exempts ainsi que tous les clubs jouant la Coupe de France et ce, jusqu'à leur élimination de celle-ci.

La finale se joue sur le terrain du club Champion de Savoie « D1 Seniors » la saison précédente, avec entrée gratuite au stade à tout public.

Article 5 - Qualifications

Le joueur ayant participé à 5 rencontres et plus en championnat de Ligue ou National, toutes catégories, ne pourra participer à ce Challenge. Le nombre de joueurs ayant disputé moins de cinq rencontres de championnat de Ligue ou National, toutes catégories n'est pas limité.

Article 6 - Horaires des rencontres

Les matchs devront commencer à l'heure fixée par le District. En cas d'absence de l'une des équipes le forfait pourra être réclamé par l'équipe présente sur le terrain. Il sera enregistré par l'arbitre, à l'expiration des 15 minutes qui suivront la demande. En cas de terrain impraticable le District pourra inverser les rencontres. Les clubs en seront informés **sur le site internet**.

Article 7 - Durée des rencontres

La durée des matchs est de 2 x 45. En cas de résultat nul une prolongation de 2 x 15 sera ordonnée. Si aucune décision n'est intervenue après prolongation il sera procédé à l'épreuve des coups de pied au but.

Par dérogation aux lois du jeu, les remplacements de joueurs sont autorisés à tout moment de la partie. Toutefois le nombre de changements autorisés au cours des DIX dernières minutes de temps réglementaire, ainsi qu'au cours de la seconde période des prolongations éventuelles est limité à 2 joueurs par équipe.

Article 8 - Forfait

Un club déclarant forfait sera pénalisé. Toute équipe abandonnant le terrain aura match perdu par pénalité. Elle perdra tout droit de remboursement de ses frais et devra payer les amendes prévues.

Il ne pourra être organisé de match amical tenant lieu du match de challenge entre les 2 équipes lorsqu'une d'elles déclare forfait sur le terrain. Un club déclarant forfait ne pourra organiser ou disputer le jour où il devait jouer en challenge, de rencontres (sauf équipes inférieures), ni prêter ses joueurs pour une autre rencontre.

Article 9 - Réclamations

Pour qu'une réclamation soit recevable il faut qu'elle soit formulée dans les conditions fixées par les Règlements Sportifs du District. Ensuite un appel pourra être fait au District, dans les 10 jours qui suivent la décision prise pour la réclamation, et le District tranchera en dernier ressort. Sa décision sera irrévocable. L'appel n'est pas suspensif pour le déroulement du challenge. Mais le District se réserve le droit d'annuler une rencontre si l'appel est reconnu fondé.

Article 10 - Règlement financier

Du 1^{er} tour à la 1/2 finale :

Le club qui reçoit paie le ou les arbitre(s), le club qui se déplace prend en compte son déplacement. Ensuite, pour plus d'égalité entre les clubs participant, la Commission compétente totalise les frais d'arbitrage d'un côté et les frais de déplacement de l'autre et met en place une caisse de péréquation répartie entre tous les clubs participant au tour en question.

Article 11 - Cas non prévus

Les cas non prévus par le présent règlement seront tranchés par le District.

COUPE RAFFIN

Article 1 - Organisation

Le District de Savoie organise chaque saison une Coupe Raffin des Équipes Réserves. Cet objet d'art qui sera mis en possession de club gagnant pour une durée d'un an, est la propriété du District qui en a le contrôle et pourra à tout moment en demander le retour au club détenteur.

Article 2 - Engagements

Cette épreuve est ouverte uniquement aux équipes de RÉSERVES ou TROISIÈMES des clubs disputant le Challenge Dupuy, Coupe de Savoie. Les engagements sont automatiques et gratuits pour tous les clubs.

Article 3 - Récompenses

L'objet d'art devra être retourné au District par le club détenteur au moins 30 jours avant la finale. Toute détérioration

causée à l'objet d'art sera estimée par une personne compétente et la remise en état sera aux frais du fautif. En cas de perte ou de détérioration complète de l'objet d'art, le club fautif devra en rembourser la valeur, et ce malgré les changements possibles des comités de clubs.

Article 4 - Rencontres

La gestion du challenge est confiée au District qui en fixe le calendrier, l'ordre des rencontres, et les désignations des terrains.

Les rencontres se déroulent sur un seul match.

Le tirage au sort est intégral dès le 1^{er} tour et sans zone géographique.

Du 1^{er} tour au 1/8 de finale inclus, le club classé dans la catégorie inférieure reçoit.

En cas d'égalité dans la hiérarchie, c'est le club tiré en premier qui reçoit.

Toutefois, la Commission compétente pourra exceptionnellement déroger à ces règles en cas de problèmes d'occupation de terrain ou lever de rideau de Coupe de France.

A partir des 1/4 de finale, il n'y a plus de hiérarchie, le club tiré le premier reçoit et les rencontres sont dirigées par trois arbitres.

La finale se joue sur le terrain du club Champion de Savoie « D1 Seniors » la saison précédente, avec entrée gratuite au stade à tout public.

Article 5 - Qualifications

Le joueur ayant participé à 5 rencontres et plus de championnat en équipe supérieure ne pourra participer à ce Challenge. Le nombre de joueurs ayant disputé moins de 5 rencontres en équipe supérieure n'est pas limité.

Cinq joueurs au plus ayant participé à une ou plusieurs rencontres en Coupe de France et en Challenge Dupuy pourront évoluer dans les équipes disputant cette épreuve.

Article 6 - Horaires des rencontres

Les matchs devront commencer à l'heure fixée par le District. En cas d'absence de l'une des équipes le forfait pourra être réclamé par l'équipe présente sur le terrain. Il sera enregistré par l'arbitre, à l'expiration des 15 minutes qui suivront la demande. En cas de terrain impraticable le District pourra inverser les rencontres. Les clubs en seront informés sur le site internet.

Article 7 - Durée des rencontres

La durée des matchs est de 2 x 45. En cas de résultat nul une prolongation de 2 x 15 sera ordonnée. Si aucune décision n'est intervenue après la prolongation, il sera procédé à l'épreuve des coups de pied au but.

En ce qui concerne le remplacement des joueurs, application de l'article 7 du Challenge Dupuy.

Article 8 - Forfait

Un club déclarant forfait sera pénalisé. Toute équipe abandonnant le terrain aura match perdu par pénalité. Elle perdra tout droit de remboursement de ses frais et devra payer les amendes prévues.

Il ne pourra être organisé de match amical tenant lieu de match de challenge entre les 2 équipes lorsqu'une d'elles déclare forfait sur le terrain. Un club déclarant forfait ne pourra organiser ou disputer le jour où il devait jouer en challenge, de rencontres (sauf équipes inférieures), ni prêter ses joueurs pour une autre rencontre.

Article 9 - Réclamations

Pour qu'une réclamation soit recevable il faut qu'elle soit formulée dans les conditions fixées par les règlements sportifs du District. Ensuite un appel pourra être fait au District dans les 10 jours qui suivent la décision prise pour la réclamation, et le District tranchera en dernier ressort. Sa décision sera irrévocable. L'appel n'est pas suspensif pour le déroulement de la Coupe. Mais le District se réserve le droit d'annuler une rencontre si l'appel est reconnu fondé.

Article 10 - Règlement financier

Du 1^{er} tour à la 1/2 finale :

Le club qui reçoit paie le ou les arbitre(s), le club qui se déplace prend en compte son déplacement. Ensuite, pour plus d'égalité entre les clubs participant, la Commission compétente totalise les frais d'arbitrage d'un côté et les frais de déplacement de l'autre et met en place une caisse de péréquation répartie entre tous les clubs participant au tour en question.

Article 11 - Cas non prévus

Les cas non prévus par le présent règlement seront tranchés par le District.

COUPE TROPHÉE 73 (féminine)

Le règlement est identique à celui de la coupe Dupuy, mise à part le nombre de joueuses qui est de 8, et excepté les articles ci-dessous : article 5 : qualification et article 7 : durée des rencontres

Article 5 – Qualifications

La joueuse ayant participé à 5 rencontres et plus en championnat de Ligue ou National, toutes catégories, ne pourra participer à ce Challenge. Le nombre de joueuses ayant disputé moins de cinq rencontres de championnat de Ligue ou National, toutes catégories, n'est pas limité.

Article 7 - Durée des rencontres

La durée des matchs est de 2 x 40. En cas de résultat nul, il sera procédé à l'épreuve des coups de pied aubut. Par dérogation aux lois du jeu, les remplacements de joueurs sont autorisés à tout moment de la partie. Toutefois le nombre de changements autorisés au cours des DIX dernières minutes de temps réglementaire est limité à 2 joueuses par équipe.

COUPES des JEUNES

Article 1 - Récompenses

Pour chaque catégorie, l'objet d'art sera remis au gagnant pour une période d'un an. Ces objets d'art sont la propriété du District qui en a le contrôle et pourra à tout moment en demander le retour aux clubs détenteurs. Pour toute détérioration causée aux objets d'art ou toute perte, les clubs fautifs devront en rembourser la valeur et ce, malgré les changements possibles des comités des clubs. La détérioration ou la perte seront estimées par une personne compétente.

Article 2 - Engagements

Ces épreuves sont ouvertes à toutes les équipes disputant les championnats de Savoie dans leurs catégories respectives. L'engagement de toutes les équipes est gratuit et se fait d'office. Toutefois les clubs ne disputant pas certaines catégories de championnat pourront s'engager à condition de le confirmer par écrit à une date prévue sur le site internet. Cependant, chaque club ne pourra avoir plus d'une équipe engagée dans chacune des "Coupes".

Article 3 - Qualifications

Pour les clubs qui ne sont pas représentés par leur équipe première, les joueurs ayant participé à 5 rencontres et plus en championnat de Ligue ne pourront participer à ces rencontres.

Le nombre de joueurs inscrits sur la feuille de match ayant effectué moins de 5 rencontres en championnat de Ligue n'est pas limité.

En Coupe Triquet (U19), les joueurs évoluant en championnat de Ligue seniors sont soumis aux mêmes dispositions que ci-dessus.

Article 4 - Rencontres

Les rencontres se dérouleront par matchs éliminatoires qui seront joués aux dates fixées par les commissions compétentes. Le tirage au sort intégral interviendra à partir des 1/4 de finales. Les rencontres se joueront sur le terrain des clubs les premiers sortis au cours des tirages au sort.

Le tirage au sort du tour suivant se fera sous réserve de l'homologation des rencontres précédentes. Les clubs qualifiés pour la finale de leur catégorie seront tenus de respecter la date de cette rencontre, celle-ci étant fixée au mois de janvier de la saison en cours. A défaut, ils seront remplacés par leur adversaire direct, perdant la 1/2 finale.

Un appel à candidature sera lancé chaque saison par le District pour connaître les clubs qui souhaitent organiser l'accueil des finales jeunes. Le Comité de Direction du District désignera ensuite le club retenu pour organiser ces finales.

Article 5 - Horaires des rencontres

Les matchs devront commencer à l'heure indiquée **sur le site internet**. En cas d'absence de l'une des deux équipes, le forfait sera constaté par l'arbitre quinze minutes après cette heure. Sauf accord des clubs enregistré au District 15 jours avant la date de la rencontre ou occupation du terrain par un match officiel de catégorie senior de Ligue ou de District, les rencontres se joueront le dimanche matin pour les 15 ans, le samedi après-midi pour les autres catégories.

Article 6 - Durée des rencontres

*«Juniors U19 »: 2 x 45

*«Cadets U17»: 2 x 45

*«Minimes U15 » : 2 x 40

*«Benjamins U13 » : 2 x 30

*«Pupilles U11 » : 50 ' ou 2 x 25'

S'il y a égalité à la fin du temps réglementaire il sera procédé à l'épreuve des coups de pied au but suivant les règlements FFF en vigueur pour chaque catégorie de jeunes.

Pour faciliter les travaux de la Commission Technique plusieurs rencontres pourront être groupées sur un même terrain afin de permettre la détection des joueurs.

Article 7 - Arbitrage

Pour les rencontres «Minimes U15 », «Cadets U17 » et «Juniors U19 », les arbitres seront désignés par la C.A, Ils pourront être de jeunes arbitres officiels.

Pour les rencontres «Benjamins U13 » et «Pupilles U11 » l'arbitrage sera confié à un jeune arbitre officiel (14 à 18 ans) du club visiteur ou à défaut à un arbitre capacitaire du même club. En cas d'absence de l'un ou de l'autre il sera procédé au tirage au sort pour désigner l'arbitre de la rencontre. A partir des 1/4 de finales tous les arbitres seront désignés par la C.A.

Article 8 - Protocole

Les clubs disputant des rencontres avec des fédérations affinitaires devront respecter les dates fixées par le protocole d'accord des fédérations.

Article 9 - Règlement financier

Sauf cas de rencontres groupées, les clubs recevant sont tenus de rembourser les frais de déplacement de l'équipe visiteuse à raison du tarif en vigueur du kilomètre trajet aller le plus court avec un minimum de 15 Euros. Ceci sauf pour le 1er tour. A partir des 1/4 de finales, une caisse de péréquation sera mise en place par la commission compétente pour les déplacements, ainsi que pour l'arbitrage.

Article 10 - Forfait

Tout club déclarant forfait sera amendé. S'il devait recevoir, il remboursera les frais de déplacement à son adversaire et de l'arbitre de la rencontre suivant les barèmes prévus par les Règlements Sportifs du District.

Article 11 - Participation de joueurs U20 en Coupe Triquet

La Coupe Triquet est la Coupe de Savoie de la Catégorie U20. Les équipes inscrites dans cette compétition pourront aligner des joueurs U20, U19 et U18 soit 3 Années d'âge.

Article 12 - Cas non prévus

Tous les cas non prévus par le présent règlement seront tranchés par le Bureau du District conformément à ses Règlements Sportifs en vigueur.

ANNEXE

Coupes de Savoie U11 Pupilles et U13 Benjamins à 8

De même que pour les Coupes de Savoie U15 Claret, U17 Troncy et U19 Triquet, où les clubs sont représentés par leur équipe 1 (sauf bien sûr les clubs évoluant en Ligue qui eux sont représentés par leur équipe 2), il en sera de même pour les Coupes de Savoie U11 Pupilles et U13 Benjamins à 8, et seules les équipes fanions des clubs pourront participer.

A compter de la saison 2012/2013, tous les Benjamins évolueront à 8 (disparition de la pratique à 7 et à 9). Il a été approuvé en Assemblée générale de juin 2012 que la Coupe Benjamins continuera de se composer en deux Coupes distinctes :

- une Coupe pour le Niveau 1 correspondant aux Benjamins à 8 Excellence, Promotion Excellence N1 et 1ère Division N1
- une deuxième Coupe de Savoie Benjamins à 8 pour le Niveau 2 qui concerne les équipes fanions évoluant en Promotion Excellence N2 et 1ère Division N2.

La Coupe de France Benjamins continuera -quant à elle- à se jouer à 9 joueurs. Cette compétition nationale reste inchangée et les clubs peuvent inscrire une ou plusieurs équipes.

Les dispositions suivantes s'appliqueront aux Coupes de Savoie U11 Pupilles et U13 Benjamins à 8 :

Règlement

10 joueurs pour les U11 Pupilles (pratique à 7)

11 joueurs pour les U13 Benjamins (pratique à 8)

Temps des rencontres

Poule de 3 : 2 fois 15 minutes

Poule de 4 : 2 fois 10 minutes

Poule de 5 : 1 mi-temps sèche de 15 minutes.

Ordre des vainqueurs

Poule de 3 :

Le A contre le B

Le C contre le perdant

Le C contre le gagnant du premier match

Le 1er de la poule est qualifié.

Poule de 4 :

Toutes les équipes se rencontrent en un mini-championnat en 2 mi-temps de 10 minutes, dans l'ordre suivant :

Le A contre le B

Le C contre le D

et ainsi de suite

Le 1er et le 2ème de la poule sont qualifiés.

Poule de 5 :

Toutes les équipes se rencontrent en un mini-championnat en 1 mi-temps sèche de 15 minutes dans l'ordre suivant :

Le A contre le B

Le C contre le D

Le E exempt et ainsi de suite

Le 1er et le 2ème de la poule sont qualifiés.

Classement

Pour toutes les rencontres se terminant sur un score nul, il devra être procédé à la séance de tirs au but. Ces tirs au

but doivent être effectués par les 8 joueurs (foot à 8) ayant terminé la rencontre gardien de but compris .

Match gagné sur le terrain : 4 points

Match gagné aux tirs au but : 3 points

Match perdu aux tirs au but : 2 points

Match perdu sur le terrain : 1 point

Si après, encore égalité, les clubs seront départagés :

- 1) **Résultat de la rencontre**
- 2) **par le goal-average particulier (prise en compte des résultats entre 2 clubs concernés) si trois clubs ou plus sont à égalité, l'alinéa 2) suivant : par le goal-average général sera appliqué**
- 3) **Par le goal-average général**
- 4) **Par la meilleure attaque**
- 5) **Par la meilleure défense**

PS : le goal-average général, la meilleure attaque et la meilleure défense seront pris en compte sur l'ensemble du plateau (sauf les séances des tirs au but qui ne seront pas prises en compte).

Arbitrage

Dans la mesure du possible, les clubs se déplaçant sur les plateaux devront être accompagnés d'un jeune pour arbitrer.

A partir des 1/4 de finales tous les arbitres seront désignés par la Commission des Arbitres.